

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 317

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ouïre, ce gain lui permet aussi de procurer à ses enfants une carrière en rapport avec leurs aptitudes. Sur 56 institutrices ayant des enfants, qui ont répondu à l'enquête de la Société pédagogique vaudoise, 49 on dit que, si elles avaient démissionné lors de leur mariage, elles n'auraient pas pu procurer à leurs enfants une carrière en rapport avec leurs aptitudes; quatre seulement auraient pu le faire, et les 3 autres n'ont pas pu répondre, étant donné le jeune âge de leurs enfants. De nombreux instituteurs, professeurs et pasteurs ont fait leurs études grâce au gain de leur mère. On ne dira pas, tout au moins pour ceux-là, que la profession de leur mère a été préjudiciable aux enfants.

6. Chômage.

On cherche aussi à justifier cet art. 62 en invoquant le chômage des jeunes institutrices. Il semble en effet que trente à quarante institutrices n'ont pas encore de place fixe actuellement, et que les jeunes diplômées sont obligées d'attendre un ou deux ans avant de trouver un poste. Remarquons cependant que ces jeunes institutrices font des remplacements nombreux. On nous dit que l'hiver passé, toutes étaient occupées, et qu'on a dû faire appel à des instituteurs retraités pour les remplacements.

Il ne faut pas oublier non plus que les institutrices mariées emploient des bonnes ou des femmes de ménage pour les travaux du ménage, de sorte que ce sont ces femmes qui chômeront à leur tour, si les femmes mariées abandonnent leur classe. Enfin, même s'il y a chômage, nous ne pouvons pas admettre que ce soit un moyen équitable de résoudre la question que d'enlever le travail aux unes pour le donner aux autres.

7. Double salaire.

On invoque enfin le double salaire des ménages dans lesquels la femme gagne, et c'est l'objection que nous comprenons le moins. Oublie-t-on que s'il y a double salaire, il y a double travail? L'Etat ne gagnerait pas un centime si, au lieu d'avoir à payer deux fonctionnaires mariés, il se trouvait devant deux fonctionnaires célibataires. Pour le contribuable, c'est donc exactement la même chose. Alors? Faut-il attribuer cette objection à un petit sentiment d'envie vis-à-vis des ménages prospères dans lesquels les deux époux gagnent? Si c'était le cas, nous devrions faire tous nos efforts pour qu'une loi inspirée par un tel sentiment, ne soit pas votée!

Remarquons enfin, en terminant, que ces femmes mariées qui travaillaient en dehors de leur ménage, sont des femmes énergiques et courageuses. Nous croyons que l'Etat devrait les soutenir, au lieu de les empêcher d'accomplir leur tâche.

Antoinette QUINCHE, avocate.

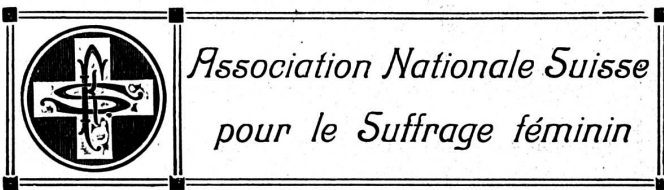
P. S. — Nous apprenons que la Commission chargée par le Grand Conseil de rapporter sur le projet de loi aurait décidé de proposer une atténuation à l'art. 62. Elle aurait prévu que le Département de l'Instruction publique pourra autoriser sur la demande de l'intéressée, une institutrice qui se marie à rester en fonctions, lorsque cette demande sera appuyée par la Municipalité et la Commission scolaire.

Nous rendons hommage à l'esprit de conciliation qui a inspiré cette disposition, mais nous estimons qu'une institutrice doit pouvoir se marier et travailler, sans être obligée de demander une autorisation. Nous craignons, en outre, que cette disposition ne crée des situations très délicates et difficiles. Pour confirmer cette crainte, nous citons l'expérience du canton d'Argovie qui a adopté une disposition analogue: l'institutrice qui se marie est soumise à une réélection. Or, le chef du Département de l'Instruction publique de ce canton écrivait à M. Savary, en 1927: « Parfois une régente excellente est mise à pied parce qu'elle n'a pas le bras assez long, tandis qu'une autre, moins bonne peut-être, mais plus influente, est maintenue à son poste. » Et les inconvénients de ce système ont paru si importants à l'expérience que le nouveau projet de loi du canton d'Argovie ne prévoit plus qu'une réélection facultative. L'institutrice qui se marie ne serait plus soumise à réélection qu'à la demande de l'autorité scolaire.¹

* * *

Voici, d'autre part, quelques détails que nous a aimablement fournis M^{lle} L. Dutoit, sur la campagne menée par les Associations féminines vaudoises: une délégation composée de M^{me} Couvren, représentant la Fédération des Unions de Femmes, de M^{me} de Montet représentant l'Association pour le Suffrage, et de M^{lle} Quinche, représentant le Lycéum, a été reçue en audience par la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de loi et lui a exposé le point de vue féminin. Puis, avant l'ouverture de la session de novembre, une lettre sera envoyée à tous les députés qui signeront, en plus des trois Sociétés mentionnées ci-dessus, les Amies de la Jeune Fille et la Société d'Utilité publique.

Les Associations féminines ont trouvé un appui très précieux dans la Société pédagogique vaudoise (Société mixte), qui a pris énergiquement fait et cause pour les institutrices mariées, a déjà de son côté procédé à des démarches, soit auprès de la Commission, soit auprès des députés, à titre privé, et qui mène campagne dans son *Bulletin*. C'est à elle également que l'on doit la belle enquête de M^{me} Schenkel mentionnée plus haut. La presse vaudoise, d'une manière générale, semble être plutôt favorable à la cause des institutrices mariées.



Séance du Comité Central.

Séance à l'ordre du jour très nourri que cette séance du Comité Central du 27 octobre, à Berne. C'est qu'aussi le travail pour la pétition ayant absorbé, pendant l'hiver et le printemps derniers, le gros de l'effort suffragiste sur le terrain national, il était nécessaire de remettre au point une foule de questions d'ordre administratif et intérieur, forcément laissées un peu à l'écart au cours du dernier exercice: affaires financières, comptes du Cours de vacances, rapports avec la Commission Leslie, reprise au Comité de la Pétition qui s'est dissous de tout un stock de littérature suffragiste (brochures de propagande et cartes postales illustrées), agrandissement de la Commission des Allocations familiales, etc., etc. Le C. C. a pris connaissance avec intérêt des nouvelles de l'activité de certaines Sections: à Schaffhouse notamment, des démarches sont en cours en vue d'obtenir une des formes mineures du suffrage féminin (suffrage scolaire et électoral en matière d'assistance) qui préparent si bien la voie au suffrage intégral. Dans d'autres Sections plus isolées, les relations seront établies par l'envoi de conférencières, qui redonneront un nouvel élan à l'activité suffragiste; et l'étude de moyens divers de propagande souvent proposés, mais que le temps a toujours manqué pour réaliser, a été remise sur le tapis: serviettes en papier avec décoration suffragiste, timbres-réclame, articles dans des almanachs, film, etc., alors qu'il a été décidé, après un échange de vues très animé, de faire de la propagande suffragiste auprès de tous ceux qui, dans les cantons sans Sections, ont manifesté quelque intérêt pour la pétition fédérale. — Il a été encore décidé que l'A. S. S. F. se joindrait aux Associations nationales qui recommanderont à la Commission du Code pénal la proposition formulée au cours de la dernière session des Chambres fédérales par M. le conseiller national Muller (Berne), et qui réalise une de nos revendications fondamentales en matière d'égalité de morale, en rendant responsable l'homme qui abandonne une femme enceinte de ses œuvres, non seulement de tous les actes de désespoir que pourrait commettre cette malheureuse, mais encore du dénuement dans lequel elle se trouve. Les affaires internationales après le Congrès de Berlin ont aussi longuement occupé le C. C., qui a décidé de maintenir les mêmes représentantes dans les Commissions internationales. (Unité de la Morale: Dr Schaezel (Genève, Conditions du Travail; M^{lle} Emmi Bloch (Zurich), Nationalité de la Femme mariée: M^{me} Leuch (Lausanne), Paix: M^{lle} Grutter (Berne), Enfance illégitime: M^{lle} Bunzli (Saint-Gall), Police féminine: M^{lle} Gourd (Genève), Situation civile de la femme: M^{me} Hänni, avocate (Berne), et de nommer en outre: M^{lle} L. Dutoit (Lausanne) dans la Commission du Suffrage, et M^{me} Schwyzer (Lucerne) dans celle des Finances, ainsi que M^{lle} Gerhard (Bâle), membre correspondant pour la question des Allocations familiales. Une démarche au

¹ *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, p. 152.

près du Département Politique fédéral pour obtenir la nomination d'une femme juriste dans la délégation suisse à la Conférence de Codification de Droit International à La Haye, en mars prochain, qui aura à traiter de la question de la nationalité de la femme mariée, a été aussi discutée et décidée, — si bien qu'une fois tout ce travail accompli, il n'est resté que peu de temps pour entrer en matière et amorcer la discussion sur une importante question de principe, celle de l'établissement d'un programme politique féminin, qui sera reprise de façon plus approfondie dans la prochaine séance du C. C., en janvier.

E. Gd.

A travers les Sociétés Féminines

La *Ligue suisse des Femmes abstinentes*, réunie vendredi 11 octobre, à Bienne, sous la présidence de M^{lle} E. Bernoulli, devait réélire un nouveau Comité, le siège de la Ligue devant passer dans la Suisse romande. L'assemblée a nommé M^{me} Jomini (Nyon) présidente, par acclamation. Ont été élues membres du Comité M^{mes} et M^{lles} Bleuler-Waser, Uhler, Wartenweiler, Junck, Borel, Gaillard, Pierre-Humbert, Fath. Divers rapports sont présentés sur l'activité du Comité sortant de charge, sur la Saffa, sur le Comité du Ruban Blanc; M^{lle} Uhler rapporte sur l'action menée en Suisse allemande auprès des infirmières gardes-malades pour les engager à prêter un concours toujours plus effectif à la lutte contre l'alcoolisme; en Suisse romande, la même action va être commencée. M^{me} Gillibert parle de la campagne de stérilisation de jus de fruits, entreprise par divers groupes romands de la Ligue. C'est au point de vue international que M^{me} Jomini parle de l'enseignement dans les écoles sur la valeur nutritive des fruits et sur leur emploi rationnel, non alcooliques. — Le soir, deux conférences, l'une en allemand par M^{me} Bleuler-Waser, l'autre en français par M. Veillard, réunissaient un nombreux auditoire. La formation d'un groupe de femmes abstinentes à Bienne couronna le travail de cette belle journée.

Le lendemain, à 10 h. 1/4, dans la même salle du *Schweizerhof*, s'ouvrait l'Assemblée romande de la Ligue, formée de nombreux délégués de groupes vaudois, neuchâtelois, jurassiens et genevois. Culte d'ouverture par M. le pasteur Charpier; rapports de la présidente, M^{me} Grisel, et de la caissière. Puis M^{me} Gillibert, agente de la Ligue, apporte des nouvelles du travail des groupes vaudois et leur donne quelques conseils dictés par sa riche expérience. — M^{lle} Matthey nous fait parcourir le canton de Neuchâtel et constater l'activité de ses sections; M^{lle} Corveon décrit spirituellement le travail de triage et de condensation de la rédactrice de la *Petite Lumière*, organe de la Ligue romande; enfin, M^{me} Jomini adresse un vibrant appel aux sections qui n'ont pas encore d'Espoir du Berceau. La présidente propose de remplacer deux membres démissionnaires du Comité: M^{me} Grandjean et M^{me} Rochedieu, par M^{lle} Milca Matthey et M^{me} Chaix. Ce choix est ratifié par l'Assemblée. — Après un dîner en commun au *Schweizerhof*, une séance publique avait lieu à 15 heures, dans la Salle de la Croix-Bleue, pour entendre décrire trois types de restaurants sans alcool: *l'Hôtel des Familles* à Montreux, *la Gerbe de Blé* à Moudon, *l'Abri* à Buttet. Cette séance au programme copieux se termina par une tasse de thé avant le départ.

(Retardé faute de place.)

F. M.

Vevey. — *Union des Femmes*. — Charmante réunion que celle qui eut lieu l'autre semaine pour fêter le nouveau Bureau vaudois de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. En l'absence de M^{me} de La Harpe, présidente, M^{me} Gerhard, vice-

présidente, sut avec tout son cœur trouver les paroles qu'il fallait pour remercier M^{me} de Montet d'avoir bien voulu accepter cette nouvelle tâche et cette lourde responsabilité, et releva que, comme mère de famille, M^{me} de Montet pourra apporter à l'Alliance l'écho des voix jeunes qu'elle connaît si bien. M^{me} Gerhard salua aussi la jeunesse en la personne de M^{lle} Quinche, représentant la génération qui réalisera ce que les mères n'ont pas pu toujours faire, et M^{me} Martin, une des vaillantes parmi les vaillantes que sont les membres de la Ligue de femmes abstinentes. Les membres du nouveau Bureau répondirent de façon aussi aimable qu'encourageante aux vœux de bienvenue si cordialement formulés, et la séance qui avait débuté par un récit extrêmement vivant de M^{lle} Favre sur les réunions d'Hérisau, et par un historique de l'Alliance fait par M^{me} H. Couvreur, s'acheva autour de la tasse de thé de l'amitié.

(D'après O. F.)

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 1^{er} novembre:

LAUSANNE: Foyer féminin, 26, rue de Bourg, 20 h. 30: Réunion mensuelle du Groupe suffragiste de Lausanne: *Le droit de la femme, d'après Ch. Secrétan*, causerie par M. le pasteur Baroni (Moudon).

Samedi 2 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue E.-Dumont, 16 h.: Thé mensuel; 16 h. 30: *Comment bien connaître les aptitudes d'un enfant?* Causerie par M^{me} A. Sèchehay, conseillère de vocation.

Lundi 4 novembre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue E.-Dumont, 20 h. 30.: Séance mensuelle (thé suffragiste) *Vingt-cinq ans de suffrage féminin: le Congrès international de Berlin, impressions et récits*, par M^{lle} Emilie Gourd. Séance publique et gratuite,

Id. Salle de l'Athénée, 20 h. 30., sous les auspices du Lycéum-Club: *Les tendances du roman français contemporain*, conférence par M. André Bellessort (Entrée 3 fr. et 5 fr.). Thé après la séance pour les membres du Club.

Du 5 au 11 novembre:

GENÈVE: Semaine Internationale de la Paix. (*Les femmes et la Paix, la Science et la Paix, l'Education et la Paix, l'Art et la Paix, la Religion et la Paix*).

Mardi 5 novembre:

GENÈVE: Journée des Femmes et de la Paix: Port du ruban de la Paix, distribution de manifestes.

Id. Lycéum-Club, Section sociale, 1, rue des Chaudronniers, 14 h. 30.: *L'alcoolisme moderne et ses causes*, conférence par M^{me} le Dr Robert.

Jeudi 7 novembre:

GENÈVE: Aula de l'Université, 20 h. 30.: *Les Allocations familiales*, conférence publique et gratuite par M. Bonvoisin (Paris) sous les auspices de *Pro Familia*, et avec la recommandation du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale.

Samedi 9 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue E.-Dumont, de 15 à 18 heures: Réception familière pour toute personne désirant rencontrer des membres de l'Union.

Lundi 11 novembre:

GENÈVE: Soroptimist-Club, Foyer Féminin, 11, Cours de Rive, 19 h. 30. Souper mensuel réservé aux membres du Club.

Mercredi 13 novembre:

LAUSANNE: Union des Femmes, 4, rue St-Pierre, 14 h. 15.: Réunion familière des Présidentes des Unions des Femmes du canton de Vaud. Les membres des Unions sont invitées à assister à cette séance.

Orientation Professionnelle

M^{me} M. A. SÈCHEHAYE

ex-assistante à l'Institut Rousseau .. Conseillère de vocation

s'occupe spécialement de jeunes gens
et jeunes filles dans les études

Reçoit sur rendez-vous. .. Rue de l'Université, 5. .. Tél 48.127